

Concours de médecine : Maggie De Block passe outre le Conseil d'Etat

En matière de match de ping-pong avec la Communauté française, la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block (Open VLD) est devenue très douée. L'objet du match, cette semaine, fut l'organisation du concours de médecine en juin prochain. Comme nous l'expliquions en décembre dernier, et comme "Le Soir" le faisait ce jeudi en rebondissant sur le dernier avis rendu, le Conseil d'Etat s'inquiète du fait que l'arrêté royal fixant les quotas de numéro Inami pour 2022 n'ait toujours pas été arrêté. Or, il s'agit des quotas qui concernent les étudiants qui ont entamé en septembre leurs études. Cette absence d'arrêté royal fragilise la légitimité du concours, explique le Conseil d'Etat. Mais Maggie De Block a renvoyé jeudi la balle aux Communautés. Celles-ci peuvent prendre des initiatives qui permettront de déterminer le nombre d'étudiants qui sortiront des études de médecine cette année-là, sans l'arrêté fédéral, a-t-elle fait comprendre.